



**Commission de la culture, du  
patrimoine et de la mémoire**

**3231 - Bibliothèques**

**Construction d'une médiathèque  
à VILLE - Subvention**

**Rapport n° CP/2013/771**

**Service gestionnaire :**

Bibliothèque départementale du Bas-Rhin

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de déterminer les modalités pratiques de règlement de la subvention à la Communauté de Communes du Canton de Villé (CCCV) dans le cadre de la restructuration de la Bibliothèque Départementale - Relais de Villé.

Par délibération du 14 décembre 2011, la Communauté de Communes du Canton de Villé a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une médiathèque, située Route de Basseberg à Villé.

Le projet est inscrit dans le Contrat de développement et d'aménagement du territoire de la Communauté de Communes du Canton de Villé signé le 24 octobre 2013.

Le coût de l'opération de la médiathèque est de 1 900 000 euros HT pour les travaux de construction, honoraires compris.

Lors de sa réunion plénière du 24 juin 2013, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé d'accorder à la Communauté de Communes du Canton de Villé une subvention plafonnée à 668 896 euros pour la construction de la médiathèque.

L'aide départementale représente 40 % du coût HT des travaux, dans la limite d'un plafond de 1 770 euros HT par m<sup>2</sup>.

En conformité avec « Territoires de lecture du Bas-Rhin : 2010-2020 », il est proposé :

- d'attribuer à la Communauté de Communes du Canton de Villé pour la réalisation de la médiathèque, une subvention de 668 896 €
- de verser en 2014, 40 % du coût HT justifié des travaux, dans la limite de 222 965 €
- pour les années suivantes, de verser un montant prévisionnel maximum de 222 965 € par an, sous réserve du vote des crédits de paiement par le Département.

Une convention financière entre la Communauté de Communes du Canton de Villé et le Département du Bas-Rhin, jointe en annexe, précise les modalités de règlement de la subvention actée au travers du contrat de territoire.

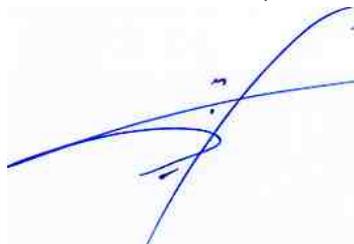
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide dans le cadre du dispositif "Territoires de Lecture 2010 - 2020" mis en place afin de promouvoir la création d'un réseau de bibliothèques et de médiathèques municipales et intercommunales, d'attribuer une subvention d'un montant total de 668 896 euros pour la restructuration de la Bibliothèque Départementale - Relais de Villé.*

*Elle approuve par ailleurs la convention financière jointe en annexe, relative à ce subventionnement, et autorise le Président du Conseil Général à signer cette convention.*

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL